



SAMEDI
3 OCTOBRE
2026

DE 10H40
À 13H00



EVENEMENT SignFauna
VISITE AU PARC ANIMALIER
DE LA GARENNE

En langue des signes !



s-5.ch

VISITE GUIDÉE GRATUITE !

EN PARTENARIAT AVEC



SAMEDI 03/10/2026

DE 10H40 À 13H00



**GRATUIT
TOUT PUBLIC
TRADUIT EN LSF**

(22 pers maximum)

RENDEZ-VOUS

Devant le restaurant
de la Garenne
Route du Bois-Laurent, 3
1261 Le Vaud
lagarenne.ch

Possibilité de manger sur
place (à la charge des
participant-e-s) et visiter
ensuite librement le parc
animalier

Rejoignez-nous pour une immersion au parc animalier de La Garenne, un lieu dédié à la protection et à la conservation de la faune sauvage.

AU PROGRAMME : une découverte du parc ponctuée d'une animation interactive consacrée au gypaète barbu, animée par Oscar Gillard, soigneur animalier et responsable de l'éducation. Passionné par la faune sauvage, il vous fera découvrir cet oiseau emblématique, les programmes de conservation auxquels le refuge de La Garenne contribue activement, ainsi que le rôle pionnier du parc dans la réintroduction de l'espèce en Suisse. Cette matinée sera également l'occasion d'observer les nombreux animaux du parc et d'en apprendre davantage sur les missions de La Garenne en tant que refuge pour la faune sauvage. Une sortie conviviale, interactive et enrichissante, idéale pour les amoureux de la nature et les curieux de tous âges !

ACCUEIL AUTOUR D'UN PETIT-DÉJEUNER DÈS 9H30 :

Facultatif, sur réservation.

TRANSPORT PUBLIC : Arrêt Le Vaud, zoo

Prendre le train de 09 : 39 à Genève-Cornavin. Arrivée à 10 : 32 à l'arrêt Le Vaud, zoo. Pour celles et ceux qui aimeraient commencer leur journée par un délicieux petit-déjeuner au parc animalier, n'hésitez pas à prendre le train précédent, s'il vous plaît.

ADRESSE VOITURE : Route du Bois-Laurent, 3 1261 Le Vaud



Photos de Samantha Keller
et Zoo de la Garenne

Association S5 : Avenue de Chamonix 3A, 1207 Genève    

(En cas de météo capricieuse, la sortie nature sera reportée au week-end suivant)

Les associations WonderFauna et S5 déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte de matériel.

Chaque participant est responsable de s'assurer individuellement contre les accidents non professionnels et la responsabilité civile.



s-5.ch